

12 novembre : GERBE doit continuer !

Suite à la liquidation judiciaire prononcée le 10 septembre, le Tribunal de commerce de Chalon doit se prononcer le 12 novembre sur la suite à donner. Pour nous la priorité c'est le maintien du site et des emplois ! Le Commissaire Régional du Redressement Productif doit intervenir pour soutenir financièrement l'entreprise, avec la Banque publique d'investissement, et l'accompagner dans une nouvelle stratégie de développement. Les maires de Saint-Vallier et de Montceau-les-Mines, ainsi que le président de la Communauté Urbaine doivent aussi apporter leur aide en vue de soutenir le repreneur potentiel, avec un projet industriel local qui garantit le maintien et le développement de l'emploi.

Les personnels doivent pouvoir compter sur l'action des pouvoirs publics afin de retrouver leurs emplois. Si le repreneur ne serait pas retenu, pour maintenir leurs emplois, les équipements et le stock, les personnels pourraient envisager une autre solution : une Scop.

La Confédération générale des Scop (sociétés coopératives participatives), décrit une entreprise qui pérenniserait des emplois, appartiendrait majoritairement à ses salariés. Ils participeraient à la stratégie de l'entreprise, la réussite n'y serait pas individuelle mais collective, les bénéfices y seraient partagés équitablement entre tous les salarié-e-s. L'innovation ne serait pas pensée au détriment des emplois, mais comme réponse aux défis sociétaux et environnementaux. L'argent ne sera pas une finalité en soi, mais un moyen au service de l'humain.

Pourquoi ne pas essayer ?

Certes, trois entreprises de textile se sont montrées intéressées pour reprendre tout ou partie de Gerbe.

Mercredi 4 novembre dernier, le tribunal de commerce de Chalon-sur-Saône avait reçu les offres. Nous en connaissions quatre et finalement c'est une cinquième qui a raflé la mise.

Il s'agit de showroomprive.com, site de vente en ligne qui, pour 355 000 € a racheté le stock sur le site de Saint-Vallier de collants et de bas.

« J'ai peur que le mandataire judiciaire ne s'intéresse qu'au chèque au détriment des emplois, sachant que nous voulons créer une valeur industrielle. Alors certes, nous achetons le stock moins cher mais c'est pour nous permettre de réinvestir dans une usine. Le juge va-t-il favoriser l'aspect humain plutôt que financier ? » s'inquiétait début du mois Ludovic Gaudic, directeur général des Ateliers Peyrache.

Sa société a mis un chèque de banque de 100 000 € sur la table au moment de l'offre de reprise. Loin des 355 000 € de showroomprive.com

Olivier Lévêque et son entreprise lyonnaise de maillots de bain haut de gamme a fait une offre encore inférieure à Peyrache (entre 50 000 et 100 000 €).

Quant à Serge Massal, le P.-D.G. de l'Arsoie Cervin il a acheté un métier à tricoter historique pour 10 000 €.

Restait Nooz, l'enseigne de déstockage. Là encore l'offre s'est avérée trop faible, elle avoisinait les

150 000 €.

Le stock vendu, une machine à tisser également, il reste encore tout le matériel sur le site à Saint-Vallier. Une vente aux enchères sur place aura lieu quand les conditions sanitaires le permettront.

"Le Tribunal de commerce a choisi « les rapaces » plutôt que le repreneur, dans l'indifférence totale des pouvoirs publics! Une autre politique économique et sociale est de plus en plus nécessaire! "